Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 066-216600494-20250521-DM682025-DE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation : 14/05/2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 22
Procurations : 04
Votants : 26

OBJET :

FINANCES

Subvention exceptionnelle associations 2025

=-=-=-

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un mai, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme OHN Christiane, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michelle, M. CARLES Yves, Mme TORRENT Michèle, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :
M. VILA-PASOLA Marti, adjoint à M. DUNYACH Denis,
M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,
M. COSTE Jean-François, Conseiller Municipal, à M. PREHAM Anthony,
M. PUIGMAL Patrick, Conseiller Municipal, à Mme TORRENT Michèle

Absent(s) :
M. REDONDO Simon, M. PARAYRE Jean, M. PLANES Jean-Jacques, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu la délibération en date du 26 janvier 2022 adoptant le règlement pour l'attribution des subventions aux associations,

Vu la délibération en date du 26 mars 2025 attribuant les subventions aux associations,

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer des subventions exceptionnelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'Unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS		
Nom de l'association	***Projet***	***Montant alloué***
RASED	/	856.00 €UROS
COMITE DE FERIA	**FERIA 2025**	10000.00 €uros
	TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES	**10856.00 €**

Envoyé en préfecture le 04/06/2025
Reçu en préfecture le 04/06/2025
Publié le
ID : 066-216600494-20250521-DM682025-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
Géraldine BOURDIN

MAIRIE DE CERET * Secrétariat Général

Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.